

ASSOCIATION FRANCE-ALGÉRIE

Fondateur : Edmond Michelet – 52, rue de Bourgogne 75007 Paris



BOURSE DE L'ASSOCIATION FRANCE ALGÉRIE 2018

Dans le cadre de ses activités de rapprochement de nos deux peuples, son soutien et son encouragement aux partenariats et aux coopérations culturelles entre la France et l'Algérie, l'Association France Algérie (AFA) offre une bourse de recherche pour l'année universitaire 2017-2018, destinée à financer un(e) jeune chercheur/chercheuse algérien(ne) dont les travaux nécessitent un séjour scientifique de courte durée en France.

Il s'agit d'une bourse destinée à financer exclusivement des travaux de recherches en France dans les disciplines suivantes: archéologie, anthropologie, ethnologie, préhistoire, conservation et restauration des biens culturels et histoire de l'art.

Il est impératif que le projet de recherche du candidat(e) soit directement lié à l'un de ces domaines. Le séjour doit avoir lieu en 2018.

Cette bourse est attribuée pour une durée d'un mois non reconductible. Elle est d'un montant de 1600 euros, payée en deux versements : le premier à l'arrivée du lauréat(e) en France, d'un montant de 1040 euros (représentant 65% du montant total), et le deuxième à la fin de la deuxième semaine de son séjour d'un montant de 560 euros (35% du montant total), dès réception d'une note préliminaire.

La bourse est allouée après évaluation et sélection des candidatures par un comité scientifique composé de chercheurs et professeurs français et algériens et une validation de l'Association France Algérie.

Le (la) lauréat(e) sera officiellement annoncé(e) lors de la soirée annuelle de l'AFA consacrée à la coopération archéologique et patrimoniale franco-algérienne.

Par conséquent et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et aux droits de la personnalité, le (la) lauréat autorise que son nom, photos, vidéos et résumé de son projet soient exploités et diffusés sur tous les supports de communication de l'AFA (site web, page facebook, support papier, etc.)

Le (la) lauréat (e) sera tenu (e) de présenter une note préliminaire à mi-parcours de sa recherche, c'est à dire à la fin de la deuxième semaine de son séjour, il s'agit d'une condition obligatoire pour qu'il puisse percevoir le deuxième versement de sa bourse. Un second rapport, plus détaillé doit être adressé à l'AFA par mail dans les trois mois suivant le séjour.

Le (la) lauréat(e) s'engage à faire apparaître le logo de l'AFA dans ses futures publications dont la totalité ou une partie des travaux à été réalisée durant son séjour financé par la bourse de l'Association France Algérie.

MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Le(a) candidat(e) doit adresser un dossier de candidature complet par mail. Ce dossier doit comporter les documents suivants:

- Le formulaire de candidature dûment complété (à télécharger sur le site de l'AFA: **www.associationfrancealgerie.fr**)
- Une lettre de motivation et de présentation du projet précisant notamment la nécessité et l'utilité d'un séjour en France pour la recherche menée.
- Une lettre de recommandation soit: du directeur de thèse, d'une personnalité scientifique renommée, d'un professeur algérien ou d'un professeur français exerçant dans l'un des domaines précités, ou une lettre d'accueil d'un établissement de recherche et d'enseignement supérieur français qui accueillera le chercheur.
- Un CV abrégé contenant la liste des travaux et publications.

I M P O R T A N T

* Les dossiers doivent parvenir à l'Association France Algérie AFA **EXCLUSIVEMENT PAR MAIL** sur l'adresse : **afa.asso.info@gmail.com**

* Avant le: **jeudi 31 mai 2018 à minuit (heure de Paris).**

* Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

* Pour toute information complémentaire merci de vous adresser au chargé de la mission archéologie et patrimoine de l'AFA : Younes REZKALLAH, younes.rezkallah@gmail.com.